

# **En Bref** Tarentaise

## L'édito de la Mairie

Au terme de cette année 2023, nous vous souhaitons de passer de très belles fêtes de fin d'année et à l'aube 2024 nous vous adressons des vœux d'espoir et d'optimisme. Que cette nouvelle année soit pour vous et pour ceux qui vous sont chers, remplie d'amitié, de solidarité et de bonheur.

Nous vous invitons à déguster la galette des rois le samedi 13 janvier à 18 h à la maison d'œuvre.

Bonne année à vous ! Que vous soyez heureux et en bonne santé !

## Regroupement pédagogique dispersé

En contradiction avec les échanges constructifs qui ont eu lieu depuis 18 mois entre les représentants des deux équipes municipales, les équipes enseignantes et les représentants de parents d'élèves, le conseil municipal de la commune du Bessat n'a pas souhaité poursuivre la démarche engagée pour la mise en place d'un RPI.

Les causes de cette décision sont les suivantes :

- A l'issue de la réunion de présentation du RPI à l'ensemble des parents d'élèves des deux écoles, Mme le Maire de Tarentaise, trouvant que le projet n'était pas suffisamment mûr et abouti, a émis l'idée de repousser d'une année la mise en application du RPI, ce qui n'était pas acceptable pour la commune du Bessat qui fait face à un besoin urgent de place.
- Par ailleurs, certains points restaient bloquants pour Mme le Maire : transport, péréquation financière, qui a fait part de son désaccord aux élus du Bessat.

Devant ces nombreuses difficultés, la mairie du Bessat a donc considéré qu'elle ne pouvait pas s'engager dans des délais raisonnables et avec un partenaire suffisamment fiable.

## Urbanisme

### → Portail de l'école

Après une procédure assez longue avec différents experts mandatés par les assurances, des délais de livraison importants, le grand portail de l'école qui avait subi un choc l'année dernière est enfin remplacé.

Le portail métallique a donc laissé place à un portail en aluminium assorti au portillon.

L'employé communal s'est chargé de créer les montants pouvant le supporter.

## → Réparation de l'étrave du chasse neige

Les réparations de l'étrave étant plus longues qu'annoncées, en raison de retard de livraison de certaines pièces, la commune de Marlhes nous a généreusement prêté une lame de déneigement équipée en caoutchouc. Nous les en remercions fortement.

L'acquisition d'un matériel d'occasion de ce type sera étudiée afin de privilégier l'usage de notre étrave actuelle lors de grosses chutes de neige, la lame avec caoutchouc a montré son utilité sur une neige lourde tombée en faible quantité mais aussi ses limites en cas de congères.



## → Travaux de remise en état des voiries communales

Les travaux se sont poursuivis en 2023 comme prévu lors de la mise en place du programme voirie établi en 2021.

Toutefois il est à noter que les reprises d'enrobés concernant les raccordements à l'eau potable ou aux eaux usées, ont été réalisés à la charge des propriétaires desservis par ces raccordements.

Concernant la voie d'accès au centre technique municipal, seule la partie appartenant à la commune qui dessert le bâtiment communal a été réalisé aux frais de la collectivité.

Certains tronçons de voirie fortement dégradés, n'ont pas été remis en état. Les dégradations étant principalement dues à la présence des haies situées en limite de propriétés privés ne respectant pas la législation en termes de distance et de hauteur.

**Nous vous rappelons une nouvelle fois la législation en vigueur :**

**Les riverains doivent obligatoirement :**

- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).
- Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).

Le maire peut le cas échéant contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1500 euros (article R. 116-2 du Code de la voirie routière). Nous ne souhaitons pas en arriver là et comptons sur votre civisme.

**MERCI DE RESPECTER CES REGLES POUR LE BIEN ETRE ET LA SECURITE DE TOUS !**

## → Enfouissement des réseaux électricité et fibre



Des travaux d'enfouissement sont actuellement en cours chemin de la côte des pins afin de résorber les problèmes de coupures de courant.

Les travaux sont arrêtés en cas d'épisode neigeux et reprennent avec les accalmies si l'état des sols le permet. La dépose des derniers poteaux devrait s'effectuer en juin 2024

Les frais inhérents à ce chantier sont à la charge du SIEL.

## → Plan de sobriété énergétique

L'ensemble des Françaises et des Français sont invités à diminuer leur consommation énergétique, les collectivités se doivent de montrer l'exemple et de participer à l'objectif national de réduire, tous ensemble, de 10% nos consommations énergétiques.

L'équipe municipale de Tarentaise a choisi de privilégier des mesures sur la température de la mairie, de la bibliothèque et sur l'éclairage public.

Limitation des températures :

Réduction du chauffage d'au moins 1°, réduction de la période de chauffage

Nouveaux radiateurs électriques plus performants et moins énergivores

Modification des horaires d'extinction nocturne de l'éclairage public



Abaisser la température d'1 degré dans les bâtiments permet de réduire la consommation énergétique d'environ 9%.

Plan d'actions à moyen et long terme : isolation de l'école, réalisation d'un bilan énergétique par le SIEL, changement des radiateurs de la salle polyvalente de la Mairie, acquisition de lampadaires à LEDS...

Ce plan de sobriété énergétique sera consultable sur le site de la commune ou en Mairie.

## → Sictom

### Compostage :

A partir du 31/12/2023, les biodéchets (déchets alimentaires de préparation, restes de repas et déchets verts) ne devront plus être jetés à la poubelle mais triés à la source et valorisés.

Les déchets alimentaires représentent 30 % du poids de nos poubelles.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Lisa MASSON au SICTOM Velay Pilat au 06 77 02 67 21 ou à l'adresse [lmasson@sictomvelaypilat.fr](mailto:lmasson@sictomvelaypilat.fr).



### Déploiement des colonnes de tri :

A partir de 2024, le SICTOM Velay Pilat fait évoluer son fonctionnement pour le ramassage des Ordures Ménagères. Les bacs verts et jaunes seront remplacés par 5 points de collectes.

1 COLONNE (Ordures ménagères ou Tri sélectif) remplace 7 BACS COLLECTIFS

Pour plus de renseignements sur l'installation des nouvelles colonnes, vous pouvez contacter le SICTOM Velay Pilat au 04 77 35 69 64 – [accueil@sictomvelaypilat.fr](mailto:accueil@sictomvelaypilat.fr) ou <https://www.sictomvelaypilat.fr/>

## → Projet d'autoconsommation collective

Le projet continue ! Le jeudi 9 novembre dernier, Philippe HEITZ Maire de Burdignes, en charge du projet pour la communauté de commune des Monts du Pilat ainsi que Philippe ROYET Maire de Graix et Président d'ECR, Energies Communes Renouvelables, ont présenté le projet d'autoconsommation collective.

L'*autoconsommation collective* est un projet participatif permettant de consommer de l'électricité produite localement tout en bénéficiant d'un bouclier tarifaire pour une vingtaine d'années.

Pour Tarentaise 2 bâtiments communaux seraient compatibles pour recevoir les panneaux solaires : la maison d'œuvres et l'école.

La prochaines étape sera de créer la Centrale Villageoise (Entité juridique porteuse du projet).

## Evènements, retour en images !

### → Illumination et décorations « Noël 2023 »



Un grand merci à Joël Thivend qui, accompagné de l'employé communal, a procédé aux réparations nécessaires sur la guirlande du grand sapin. L'équipe des bénévoles a encore fait preuve de beaucoup d'imagination et de talent afin de créer les nouveaux décors installés pour cet hiver.

Tous ces préparatifs ont permis de passer un agréable moment le soir du 8 décembre en compagnie de la chorale du Bessat devant le sapin illuminé.



## Agenda

- |                    |  |
|--------------------|--|
| - 13/01/2024       | Repas des Aînés et vœux du Maire à 18 h  |
| - 16/03/2024       | Loire Propre le <a href="http://www.jaimelanaturepropre.fr">www.jaimelanaturepropre.fr</a> |
| - 25/26 mai        | Tarentaise COT Challenge   |
| Comité des fêtes : | 9 mars Tartif'Rando : 2 parcours de randonnées, repas tartiflette                          |
|                    | 23 mars : fête de la ST Patrick  |
|                    | 15 juin : marché du terroir et artisanat   |

## → Numéros utiles

### Mairie :

☎ **URGENCES** 06 40 94 05 20

☎ 04 77 20 40 98

✉ [mairie@tarentaise42.fr](mailto:mairie@tarentaise42.fr)

### Maison des Services :

☎ 04 27 64 80 52

✉ [mds@cc-montsdupilat.fr](mailto:mds@cc-montsdupilat.fr)